



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 14164

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il compte faire pour que l'ancien directeur de l'hebdomadaire tunisien Al-Fajr, condamné en 1992 à seize ans de prison pour délit d'opinion et soumis au régime très sévère à la suite de sa protestation permanente, voie son sort allégé ou soit enfin libéré et puisse retrouver avec sa famille une vie normale.

Texte de la réponse

La France suit avec vigilance la situation des droits de l'homme, en Tunisie comme partout dans le monde. Dans le cadre de l'amitié et de la proximité qui caractérisent les relations franco-tunisiennes, les autorités françaises ont à cœur de sensibiliser les autorités tunisiennes à l'importance de tout ce qui concerne l'exercice des libertés publiques et des droits fondamentaux, et particulièrement de la liberté d'expression, dans le respect de la souveraineté de l'Etat tunisien. C'est dans cet esprit que les autorités françaises continueront de suivre avec attention la situation de M. Hammadi Jebali. Une mesure de clémence à son égard serait perçue comme un geste humanitaire significatif.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14164

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1915

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2899